LA DÉFENSE NATIONALE

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL—LES MOTIFS DE LA CONVERSION EN INSTITUTION BILINGUE

M. Tom Cossitt (Leeds): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. La commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ayant recommandé que le Collège militaire royal continue à être une institution anglophone, le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a décidé de dépenser 5 millions de dollars et d'engager 54 professeurs de langue française pour le convertir en une institution bilingue?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur le politique du gouvernement veut que notre collège militaire soit bilingue. Celui de Saint-Jean est tout à fait bilingue et le Collège militaire royal est en train de le devenir.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, étant donné les observations du ministre, au sujet du bilinguisme, que rapporte la revue Maclean, celui-ci dirait-il à la Chambre s'il reconsidérera cette question?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LE LOGEMENT

DEMANDE DE PRISE EN CONSIDÉRATION DU COÛT PLUS ÉLEVÉ DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS EN ZONE RURALE DANS LE CALCUL DE LA SUBVENTION

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Existe-t-il un règlement permettant de faire disparaître l'injustice à l'égard de l'octroi de \$500 pour l'achat de maisons en zone rurale et urbaine? L'injustice vient du fait que les maisons en secteur rural coûtent beaucoup plus cher que celles des secteurs urbains à cause du coût des installations supplémentaires comme les systèmes d'égoût et d'adduction d'eau, l'électricité et ainsi de suite, ce qui revient à environ \$10,000. Cet aspect a-t-il été étudié de nouveau?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, on tient compte de ces frais supplémentaires au moment de l'évaluation. Certes, il y a un écart de prix, mais les maisons en secteur urbain coûtent habituellement plus cher que les autres pour d'autres raisons. En somme, nous essayons de parvenir à une évaluation réaliste pour la région où s'applique le plafond.

Corporations—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES CANADIENNES

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR, D'UN DIRECTEUR ADJOINT, ET L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ADMINISTRATION—MOTION D'ADOPTION DES AMENDEMENTS APPORTÉS PAR LE SÉNAT

M. l'Orateur: Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) propose que les amendements que le Sénat a apportés au bill C-29, concernant les corporations commerciales canadiennes, soient maintenant lus pour la deuxième fois et adoptés. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, on a peut-être jugé que la proposition qui a été mise en délibération est agréée, mais je signale en toute déférence qu'il y avait un tel brouhaha à la Chambre que la voix de Votre Honneur était étouffée et que seuls ceux qui avaient leur écouteur ont pu vous entendre. Malheureusement, je n'avais pas le mien. Mes collègues me disent qu'eux non plus n'ont pas entendu Votre Honneur et nous ne savons pas ce que vous avez dit au juste.

M. l'Orateur: La motion se lit comme suit: le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) propose que les amendements que le Sénat a apportés au bill C-29, concernant les corporations commerciales canadiennes, soient maintenant lus pour la deuxième fois et adoptés. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, monsieur l'Orateur. Si je tiens à formuler quelques observations relativement aux 27 amendments qui figurent aux *Procès-verbaux* et dont la Chambre est saisie, c'est qu'ils ont été proposés et acceptés à l'autre endroit. Le bill C-29 a fait l'objet d'un débat assez long à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture. Il a été étudié ensuite lors des longues audiences et des longues discussions du comité permanent de la justice et des questions juridiques, après quoi il est revenu à la Chambre.

Malheureusement, il a franchi trop rapidement à la Chambre les étapes du rapport et de la troisième lecture, en raison d'un changement de dernière minute apporté aux travaux de la Chambre. Si ma mémoire est bonne, cette affaire avait été fixée à un lundi après-midi, à la fin de janvier. Le comité, dont je fais partie, était alors en voyage à Washington et le programme des travaux de la Chambre a été modifié. Le bill C-29 a ensuite été présenté à la hâte, un lundi après-midi où mon collègue de York-Simcoe (M. Stevens) était absent. Le bill a donc été adopté à toute vitesse, sans débat. Et maintenant, les amendements arrivent; je dois dire à ceux qui ne voient pas l'utilité du Sénat que nous avons là une preuve qu'il n'y a rien de plus insensé et tyrannique qu'une majorité immodérée, et un bill aussi volumineux et technique que celui-ci exige un second examen. Nous devons en remercier nos collègues de l'autre endroit qui ont ainsi rendu le bill plus souple.